



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	17 Mai 2018	Séance du : 30 Mai 2018
	Votes : 40	L'An Deux Mille dix-huit, le 30 Mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 40	
Absents : 5	Contre : 0	
Représentés : 10	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) représenté par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Jean COSTES (Salasc)

### **Objet : Transfert des compétences eau et assainissement – Acquisition des actions de la Société d'Economie Mixte Locale La Pérotoise des eaux**

Monsieur REVEL rappelle aux membres du Conseil communautaire que depuis le 1er janvier 2018 la Communauté de communes du Clermontais s'est vue transférer les compétences eau et assainissement.

Conformément aux dispositions du CGCT, à la Loi du 2 janvier 2002 et à la Circulaire du 12 février 2003 les communes peuvent rester actionnaires des Sociétés d'économie mixte locales (SEML) dont l'objet social correspond à une compétence transférée à un EPCI, à condition toutefois de céder plus des deux tiers des actions qu'elles détenaient antérieurement au transfert de compétences.

Monsieur REVEL indique que la commune de Péret est actionnaire de la SEML « La Pérotoise des Eaux » dont elle détient 51 actions.

Il convient donc qu'elle cède les 2/3 de ces actions, soit 34 actions à la Communauté de communes.

Par délibération en date du 14 avril 2018 la commune de Péret a approuvé la cession de 34 actions de la SEML « La Pérotoise des eaux » à la Communauté de communes au prix unitaire de 400 euros soit un prix total de 13 600 euros.

Lors de son Assemblée Générale en date du 14 mai 2018 le Conseil d'Administration de la SEML « La Pérotoise des eaux » a approuvé cette cession.

Considérant l'avis favorable émis par la commission moyens généraux réunie le 23 Mai 2018 sur cette proposition.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** l'acquisition par la Communauté de communes du Clermontais de 34 actions de la SEML « La Pérotoise des eaux » au prix unitaire de 400 euros soit un prix total de 13 600 euros.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX